

Charte RSE

La présente charte a pour objectif d'engager les adhérents de la FFP et leurs collaborateurs dans une démarche RSE appliquée à leur activité de formation professionnelle. Elle décline les principes de développement durable dans les volets suivants : sociétal, économique, environnemental ainsi que dans le mode de gouvernance.

En signant cette charte qu'ils souhaitent réaliste, de proximité, adaptée à toutes tailles de structure, les adhérents de la FFP témoignent de leur engagement éthique et apportent leur contribution aux enjeux du développement durable.

1- SOCIÉTAL :

- Développer la formation tout au long de la vie
- Assurer la sécurité de l'emploi et des parcours professionnels
- Intégrer la dimension de la qualité de la vie au travail
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- Favoriser l'accès à la formation

2- ÉCONOMIQUE :

- Assurer la pérennité de l'organisme de formation et réaliser les investissements nécessaires
- Mener des programmes de recherche, développement, innovation
- Intégrer la dimension territoriale dans le développement de son activité (recrutement, politique d'achats, partenariats...)
- Maintenir durablement la compétence des collaborateurs

3- ENVIRONNEMENTAL :

- Promouvoir les pratiques éco-citoyennes visant à :
 - Économiser et préserver les ressources (eau, énergie, papier),
 - Favoriser les modes de transports les plus respectueux de l'environnement
 - Réduire et recycler les déchets
- Favoriser la dématérialisation

4- GOUVERNANCE :

- Promouvoir en interne les enjeux du développement durable
- Identifier, anticiper, gérer les risques (financiers, fiscaux, sociaux, environnementaux, de sécurité, etc...)
- Sensibiliser ses partenaires au développement durable
- Privilégier des relations constructives, loyales et participatives avec ses parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs et co-traitants, actionnaires...)